



**Paroisse Saint-Sulpice**  
place de l'église / parvis Jean-Paul II  
2 rue de Seuran,  
93600 Aulnay/Bois  
▶ téléphone : 01 48 66 64 72  
▶ courriel : [aulnay.stsulpice@free.fr](mailto:aulnay.stsulpice@free.fr)

**Paroisse Saint-Pierre de Nonneville**  
52 rue de Reims,  
93600 Aulnay/Bois  
▶ téléphone : 01 48 66 70 15  
▶ courriel :  
[paroissestpierrenonneville@orange.fr](mailto:paroissestpierrenonneville@orange.fr)

**Paroisse Saint-Joseph**  
57 avenue de la Croix Blanche,  
93600 Aulnay/Bois  
▶ téléphone : 01 48 66 62 18  
▶ courriel :  
[st.joseph\\_aulnay@yahoo.fr](mailto:st.joseph_aulnay@yahoo.fr)

## Donner une offrande à l'occasion du Baptême..

Par la célébration du Baptême à tous les âges de la vie (bébés, enfants, adolescents, adultes), la communauté chrétienne est heureuse d'accueillir gracieusement un nouveau membre...

**Le Baptême est gratuit, comme l'amour de Dieu est gratuit !** Cependant, pour préparer et célébrer un Baptême, la communauté paroissiale engage des frais...

→ Des dépenses sont engagées pour le dossier d'inscription, les documents de préparation et de célébration, le secrétariat, l'utilisation de bâtiments (éclairage, chauffage, entretien, téléphone...).

A cela s'ajoute la participation au **traitement des prêtres et du personnel laïc** qui sont au service des chrétiens de la Paroisse (les animateurs des rencontres de préparation au Baptême sont bénévoles).

→ La question de l'argent ne doit être un obstacle pour personne : le Baptême est célébré de la même façon, les uns donnant moins, et ceux qui ont les moyens donnant plus... afin d'obtenir un équilibre.

A titre informatif, votre don peut se baser sur une somme de 90 euros, somme en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

⇒ Selon votre appréciation et vos possibilités, vous remettez votre participation financière aux responsables de la préparation au Baptême, lors de l'une ou l'autre rencontre proposée.

Selon votre Paroisse, vous établissez les chèques à l'ordre de : « *Paroisse Saint-Joseph* », ou « *Paroisse Saint-Pierre* » ou « *Paroisse Saint-Sulpice* ».

Indépendante de l'État comme du Vatican, l'Église ne dispose que du fruit de la générosité de celles et ceux qui se sentent responsables de sa bonne santé financière.

Chaque année, les baptisé(e)s qui désirent que l'Église catholique poursuive sa mission, versent ce qui est considéré comme un impôt volontaire appelé ici « *Denier de l'Église* ».

